



la demarche a suivre pour la nationalite

Par **keurdebull**, le **06/04/2011** à **04:22**

Bonjour ! J'ai 26 ans,Je suis en France depuis onze mois,ma mère est française,et je dispose d'une carte de séjour de 10 ans en plus de cela,par j'ai été adoptée(adoption simple) par mon beau-père. Mes questions sont les suivantes :

- Combien de temps faudrait-il attendre pour demander la nationalité française ? Ai-je droit par filiation(maternelle) ?
- devrais-je d'abord refaire ma carte de séjour avec mon nouveau nom avant de demander la nationalité ?

Mon fils de un an,né au Cameroun,jouissant d'un document de circulation de 5 ans pourra t-il par la même occasion devenir français ? Devra t-il porter automatiquement l'un de mes noms ? car il porte celui de son père qui l'a reconnu a la naissance vu que je suis pas mariée et au cameroun un enfant ne peut pas avoir sur son extrait de naissance que le nom d'un seul parent faut qu'il soit reconnu. Merci pour votre lecture

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **19:22**

Manifestement votre mère est devenue française alors que vous étiez majeur ou que vous ne viviez pas avec elle. Sa nationalité française est donc sans effet sur votre nationalité.

L'adoption simple d'un majeur est sans effet sur la nationalité.

Vous devrez attendre 5 ans de résidence légale en France, avoir une situation stable et être intégré pour pouvoir obtenir la nationalité par naturalisation